

# **Cadre Stratégique du Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA) pour la phase 2 (2017-2021)**

-Version 2 élaborée suite aux recommandations du comité de pilotage du 16 mai 2017 et proposée  
au comité scientifique et technique des 17-18 octobre 2017-

## Table des matières

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1   | Finalité et objectifs du COSTEA .....   | 3  |
| 2   | Principales évolutions du COSTEA pour la phase 2017-2021.....                                     | 4  |
| 3   | Cadrage thématique autour de quatre « défis ».....  | 5  |
| 4   | Ciblage géographique.....   | 7  |
| 5   | Gouvernance du COSTEA .....   | 8  |
| 6   | Principes de production du COSTEA.....  | 9  |
| 6.1 | Principes généraux .....  | 9  |
| 6.2 | Processus de construction, d'arbitrage, de mise en œuvre, de suivi et de valorisation des actions | 10 |
| 6.3 | Tableau de bord et indicateurs de suivi du projet .....   | 11 |
| 7   | Budget .....  | 12 |
|     | Annexe Termes de références type pour les actions structurantes .....                             | 13 |

Le **Cadre Stratégique** du COSTEA est un outil d'orientation et de pilotage des actions et du fonctionnement du Comité. Il est un document fondateur, qui vise à exprimer ou réaffirmer les finalités et objectifs du comité, le ciblage géographique et le cadrage thématique des travaux et les modalités de travail. Il sert de document de référence pour la programmation annuelle des travaux et pour l'appréciation du bilan annuel.

La présente version du Cadre Stratégique a été élaborée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 par le Secrétariat permanent, dans une démarche collective ayant impliqué l'ensemble des parties prenantes du Conseil Scientifique et Technique du COSTEA. Elle a été présentée au comité de pilotage<sup>1</sup> tenu le 16 mai 2017 à Montpellier, puis amendée suite à ses recommandations. La présente version est soumise à l'avis du Conseil Scientifique et Technique des 17 et 18 octobre 2017.

En complément de ce document de référence, le COSTEA s'est doté, courant 2017, d'une charte<sup>2</sup> qui définit son esprit général, son identité, ses objectifs et principes de fonctionnement et de collaboration. La Charte constitue un outil au service de la cohésion interne du Comité (accord partagé sur ce qu'est le COSTEA, ce à quoi il sert et ce que signifie en être membre), et de diffusion des fondements et valeurs du COSTEA aux partenaires de ses membres.

---

<sup>1</sup> Le compte rendu du COPIL du 16/05/2017 est disponible sur la plateforme collaborative du COSTEA <http://costea-collaboration.net/> rubrique LES CR DU COSTEA

<sup>2</sup> La Charte du COSTEA est disponible sur la plateforme collaborative du COSTEA <http://costea-collaboration.net/> rubrique RESSOURCES UTILES

## 1 Finalité et objectifs du COSTEA

Les évolutions démographiques dans les pays du Sud, combinées aux défis que posent le changement climatique, la préservation de l'environnement et de la biodiversité et la raréfaction des ressources naturelles, rendent plus que jamais nécessaire le développement d'une agriculture irriguée performante, durable et résiliente, fondée sur une utilisation rationnelle de la ressource en eau, et qui permet aux états d'améliorer leur sécurité alimentaire, aux agriculteurs de tirer de leur activité des revenus décents, et plus largement aux territoires ruraux de se développer harmonieusement.

Malgré que les résultats des investissements en irrigation des précédentes décennies soient souvent considérés mitigés, la maîtrise de l'eau reste un des leviers majeurs pour améliorer la production agricole. Après les crises de la fin des années 2000, de nombreux états se réengagent actuellement dans une nouvelle dynamique d'investissements publics en irrigation, que cela soit pour la création de nouveaux aménagements hydro-agricoles ou la réhabilitation de périmètres irrigués existants. Ce regain d'intérêt pour l'irrigation s'observe aussi au niveau de nombreux bailleurs de fonds : les Banques régionales (BAsD, BAfD, BOAD), les institutions multilatérales (Banque Mondiale, FIDA, UE) et les bilatéraux (AFD, KfW, JICA), et au niveau des investissements privés.

Le succès de la nouvelle génération d'investissements requiert un travail de capitalisation et de consolidation des acquis, et un resserrement des liens entre acteurs internationaux, porteurs d'expériences et de connaissances, afin d'alimenter les références et orientations politiques des acteurs de l'irrigation des pays en développement, et de nourrir le dialogue et la réflexion au sein de la communauté de bailleurs de fonds et de leurs partenaires.

Le Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA) a ainsi été créé en 2013 dans le cadre d'une ligne de financement de l'Agence Française de Développement au bénéfice des pays d'intervention de l'agence afin d'accompagner la demande croissante des Etats du sud dans leur réinvestissement dans l'irrigation. Il regroupe, sur base volontaire, les acteurs français et du Sud du secteur, pour consolider une expertise et la mettre à disposition des maîtrises d'ouvrages du Sud et de l'ensemble des acteurs avec lesquelles elles interagissent : les divers échelons de l'administration, les universités et instituts de recherche, les ONG, les organisations professionnelles et associations d'irrigants, les acteurs des filières etc.

La finalité du COSTEA est de contribuer à l'amélioration des performances de l'agriculture irriguée des pays d'intervention de l'AFD par une modernisation de leurs politiques d'irrigation, prenant en compte les impératifs de productivité et l'ensemble des dimensions de la durabilité économique, sociale et environnementale. Ses objectifs spécifiques sont de (1) mettre à la disposition des acteurs impliqués dans les politiques et programmes d'irrigation des références conceptuelles, des outils méthodologiques et des appuis ponctuels leur permettant d'améliorer l'efficacité de leur action, et (2) capitaliser et valoriser l'expérience acquise au niveau des maîtrises d'ouvrage du sud et des acteurs français.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, le COSTEA a vocation à (i) produire des connaissances, regrouper et analyser les connaissances existantes, (ii) capitaliser sur l'expérience accumulée par les différents membres du COSTEA et la mettre au service de projets en cours (iii) valoriser et diffuser les résultats et outils issus de ces travaux.

Le terme Eau Agricole du COSTEA est pris au sens large, il s'agit de toutes les formes de gestion de l'eau à des fins de production agricole : que l'eau soit gérée collectivement ou individuellement, en maîtrise totale ou partielle, distribuée jusqu'aux parcelles dans une hydraulique organisée en périmètres de grande, de moyenne ou de petite hydraulique ; que les périmètres soient publics, communautaires ou privés ; que la ressource en eau soit souterraine, de surface, de collecte des pluies ou réutilisée après un usage agricole (eau de drainage) ou domestique (traitée ou non) ; qu'il s'agisse de gérer l'excédent, comme le déficit ou la rareté de l'eau, ponctuel ou chronique, en intégrant les questions de drainage et de gestion de la salinité du sol ; que la technique d'application de l'eau à la parcelle soit par écoulement de surface ou sous pression ; que la production agricole soit à vocation céréalière, maraichère, arboricole, fourragère ou autres.

Dépassant le cadre strict du « périmètre » ou du « système irrigué », le COSTEA inscrit ses problématiques « eau et agriculture » à une échelle territoriale et avec une vision intégrée qui inclut d'autres formes d'agriculture (agriculture pluviale, élevage) et d'autres usages des ressources naturelles et qui, selon les territoires, comprend également des dynamiques urbaines fortes qui influencent ou impactent cette agriculture irriguée (réutilisation des eaux usées, valorisation des productions à haute valeur ajoutée sur les marchés, irrigation aval à des barrages hydro-électriques...).

Dans cette approche intégrative des problématiques d'eau et d'agriculture, le COSTEA considère l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture irriguée : les agriculteurs, dans leur diversité, mais privilégiant les agriculteurs familiaux, les gestionnaires de l'eau et les maîtres d'ouvrages ainsi que leur environnement institutionnel et l'ensemble des acteurs sociaux et économiques concernés par la production irriguée. Le COSTEA cherche ainsi à répondre, de manière contextualisée à la pertinence d'investir ou non dans l'agriculture irriguée et aux modalités et conditions de ces investissements.

## 2 Principales évolutions du COSTEA pour la phase 2017-2021

Au cours de sa phase de démarrage, 2013-2017, le COSTEA a structuré son activité sous formes de 11 chantiers déclinant quatre axes thématiques (gouvernance, foncier, économie, performances techniques et environnementales), définis collectivement dans quatre notes de cadrage. Avec le pilotage, le suivi et le rapportage par quatre animateurs d'axes, les chantiers ont mobilisé une vingtaine d'experts, pour la plupart issus des structures membres du COSTEA, de stagiaires et de doctorants. Ils ont produit des livrables de diverses natures (rapports d'études, notes de synthèses, mémoires de stage, articles scientifiques), relus et partagés au sein des membres du COSTEA, et diffusés sur le site internet du comité. Toute cette production est par ailleurs en cours de remobilisation, sous la forme d'un ouvrage collectif de référence marquant une première forme de digestion et de valorisation des activités et des réflexions initiés dans la phase-1 du COSTEA.

Le bilan par les membres du COSTEA de la phase 2013-2017, objectivé par une mission d'évaluation externe et commenté et discuté lors de plusieurs réunions, a d'une part encouragé l'AFD à renouveler et amplifier le financement du COSTEA, et d'autres parts, incité les instances du comité à réfléchir et à construire des pistes d'évolution du comité pour la seconde phase, 2017-2021, à formaliser dans un document de référence, le Cadre Stratégique, pour améliorer les orientations stratégiques et la gouvernance, renforcer la participation, et apporter de la souplesse dans les moyens d'action.

Ce sont ces différentes évolutions qui font l'objet du cœur de ce Cadre Stratégique, et qui sont détaillées comme suit dans les chapitres : un cadrage thématique (partie 3) qui se base sur des défis

pour l'eau et l'agriculture, identifiés par le comité, qui préfigurent de thématiques de travail auxquelles devront faire écho les travaux du COSTEA, la stratégie géographique du comité (partie 4), les grands principes de gouvernance du comité (partie 5), et les types de travaux et modalités de participation.

### 3 Cadrage thématique autour de quatre « défis »

L'organisation de la production de la phase de démarrage du COSTEA en axes et en chantiers de financement modeste a montré ses limites, sur le plan de la consistance des chantiers, sur le plan de la transversalité et l'interdisciplinarité des actions du COSTEA, relativement cloisonnées au sein des axes, mais aussi sur le plan de l'organisation de l'implication et la contribution des membres, relativement circonscrite à une thématique

Il apparaît opportun, dans la seconde phase du COSTEA, d'afficher davantage l'ambition du comité de s'insérer dans un agenda politique international pour en alimenter les débats, et pour cela, développer une stratégie thématique plus en phase avec la manière dont sont exprimés et discutés ces enjeux à la fois sur la scène internationale et dans le dialogue bilatéral de l'AFD avec ses partenaires afin de fournir des références pour l'aide à la décision.

Dans son changement d'approche, le COSTEA propose deux évolutions thématiques majeures. D'abord, il s'agit de replacer l'agriculture au centre, et ne parler ainsi plus d'eau agricole ou d'irrigation, mais d'eau et d'agriculture, intégrant mieux les problématiques de mise en valeur, les conditions d'amélioration des performances et des externalités de l'agriculture irriguée, d'adaptation et la résilience face aux changements globaux. Ensuite, il s'agit d'orienter les travaux du COSTEA en réponse à quatre enjeux politiques identifiés, que nous nommerons par la suite des « défis », qui guident l'action publique en matière de production agricole et de gestion de l'eau, que cette action publique vise le développement d'aménagements physiques (composante « hard ») ou de programmes socio-institutionnels (composante « soft »), et techniques (recherche agronomique, diffusion de techniques et pratiques agricoles ou d'irrigation).

Ces quatre défis sont développés dans le paragraphe qui suit, ils mettent en relief et donnent un sens politique, donc stratégique, donc opérationnel, aux problématiques que cibleront les activités du COSTEA.

#### **Contribuer au développement économique et social des territoires**

L'agriculture irriguée vise à renforcer le secteur agricole, au service du développement des territoires ruraux par le développement des opportunités d'emploi (production agricole, filières amont et aval) et les conditions de vie des populations, sur la base de principes d'équité, de durabilité et de respect des droits des populations.

La réalisation de ces objectifs dépend des choix politiques, économiques et techniques et sur l'ancrage des systèmes irrigués dans leur territoire et nécessite de s'interroger sur les questions suivantes. Quel modèle de développement agricole avec quels types de producteurs pour mettre en valeur les terres, avec quelle contribution au coût des investissements ? Quel partage équitable des terres et quelle prise en compte des droits d'usage préexistants aux aménagements, de sécurisation du foncier dans les aménagements et de gestion non conflictuelle du foncier ? Quelle valeur ajoutée des systèmes de production irrigués et des filières avec quelle contribution à l'économie locale et nationale ?

Par ailleurs, les acteurs économiques, et au premier rang desquels les agriculteurs irrigants, s'organisent et développent des relations plus ou moins formalisées avec leur environnement, prestataires de service, intermédiaires pour des activités de crédits, d'achat d'intrants, d'accès au foncier et à l'eau d'irrigation, d'écoulement et/ou de transformation de la production avec des conséquences économiques, sociales et environnementales qu'il est nécessaire d'appréhender, afin de garantir le meilleur accompagnement par les politiques publiques.

### **Renforcer la durabilité environnementale des agricultures irriguées**

La transformation des pratiques agricoles que favorise l'irrigation (multiplication des cycles de cultures annuels, prélèvements d'eau accrus, augmentation de l'usage des produits phytosanitaires et des fertilisants chimiques, simplification des systèmes de cultures, extension des surfaces cultivées permise par l'équipement, consommation d'énergie...) s'accompagne souvent de dégradations pour l'environnement avec des impacts, sur le sol et les ressources en eau et en énergie, sur la biodiversité, voire sur le climat.

Mais l'irrigation et les aménagements hydro-agricoles sont aussi porteurs d'externalités positives et ont intrinsèquement un potentiel pour améliorer leur durabilité environnementale, au niveau de l'exploitation agricole par des pratiques agricoles améliorées, par une meilleure gestion de la fertilité des sols, par la recherche de ressources en eau alternatives, par la diversification des cultures, par des stratégies de maintenance des infrastructures plus écologiques. Il s'impose de trouver les leviers qui puissent permettre d'identifier ces pratiques ainsi que les conditions (économiques, sociales, institutionnelles, etc.) nécessaires à leur mise en œuvre.

### **Réduire les risques et augmenter la résilience de l'agriculture irriguée**

L'agriculture est aujourd'hui confrontée à deux grands types de risques qui vont croissants, le risque lié au changement climatique et le risque lié à la variabilité des marchés. Comment les réduire et favoriser une meilleure résilience des agriculteurs, des agricultures irriguées et des infrastructures face à ces risques ?

L'introduction de l'irrigation dans un territoire agricole et la maîtrise de l'eau depuis l'échelle hydrologique jusqu'au niveau des parcelles cultivées, devrait viser à réduire le risque climatique, sécuriser la production et permettre l'intensification et la diversification agricole. La gestion de « l'intrant eau » est de ce fait aussi, un levier d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, mais présente également une opportunité d'atténuation du changement climatique. Mais pour que ce risque climatique soit mieux maîtrisé sur le long terme, cela suppose que les infrastructures soient 1) adaptées aux besoins des producteurs-utilisateurs (choix de conception faits en rapport avec les systèmes de cultures et les pratiques et techniques d'irrigation mises en place par les agriculteurs), 2) pérennes et fonctionnelles sur le long terme, c'est-à-dire bien gérées et maintenues, résilientes et en capacité de mobiliser durablement les ressources en eau à partir desquelles elles approvisionnent les irrigants.

En outre, si l'irrigation vise à réduire le risque climatique, il convient de s'assurer qu'il n'y ait pas un transfert vers d'autres types de risques. En effet, la transformation des systèmes de production (intensification, monoculture, ...) met parfois les producteurs devant des risques relatifs à la commercialisation, à l'accès aux marchés et à leur variabilité, à l'accès au crédit pour investir dans les moyens de production et à l'éventualité de l'endettement.

## Accompagner le changement par l'innovation technique et les réformes institutionnelles

Pour gagner en efficacité, l'agriculture irriguée est amenée à se transformer et à adopter des innovations techniques et des réformes institutionnelles qui sont souvent liées. Ces transformations mettent en scène une grande diversité d'acteurs publics et privés : agriculteurs, bailleurs multiples, administrations centrales et locales, maîtrises d'ouvrage, bureaux d'études, ingénierie, recherche, fournisseurs divers et autres acteurs économiques.

Lorsque ces transformations sont incitées et produites par le « haut » (modernisation des périmètres publics, changement technique, ou délégation de la gestion de l'eau auprès des usagers par ex), leur adoption passe par des changements de pratiques en matière d'ingénierie de projet, pour mieux impliquer les populations – un vœu souvent exprimé mais encore insuffisamment mis en œuvre –, tenir compte des pratiques et des modalités de gouvernance locales préexistantes, et revoir les méthodes de conception des aménagements et assurer un suivi-évaluation effectif, permettant de rectifier les actions du projet si nécessaire.

Cependant, les innovations sont dans certains cas également diffusées, adoptées et adaptées par les agriculteurs et leur environnement via des entrepreneurs locaux (propagation de systèmes de goutte-à-goutte ou de pivot, usage du smartphone, pompage solaire, arrangements pour la gestion de l'eau et du foncier). Bien que suivant des logiques relativement indépendantes de celles des autorités, elles nécessitent également un accompagnement pour en mesurer les performances et la répliquabilité.

## 4 Ciblage géographique

La stratégie géographique de la phase 2 du COSTEA consolide et vise à étendre le spectre géographique du COSTEA-1, en réaffirmant que le COSTEA est un dispositif au service de l'aide française au développement et des pays du Sud.

Le COSTEA cible en premier lieu les régions et pays dans lesquels l'AFD a un portefeuille en cours de projets de développement d'irrigation. Il s'est agi, pour ce qui concerne la majorité des travaux de la phase 1 : en **Afrique Sub Saharienne**, principalement du Sénégal et du Mali, et des quatre autres pays sahéliens que sont la Mauritanie, le Burkina Faso, le Tchad et le Niger ; en **Asie du Sud Est**, du Cambodge exclusivement, et en **Méditerranée du Sud**, du Maroc et de la Tunisie. Très ponctuellement, Haïti et le Ghana ont accueilli un stage et d'autres pays ont été abordés par des travaux méthodologiques ou bibliographiques.

Ces trois ensembles régionaux, au-delà des pays déjà concernés par les travaux du COSTEA-1, partagent des problématiques intrinsèques propres, un historique de relations avec des membres du COSTEA, et comportent des réseaux aux échelles sous-régionales. De ce fait, il a été convenu d'étendre le spectre géographique des activités du COSTEA à d'autres pays de ces ensembles pour enrichir les problématiques et contribuer au renforcement des réseaux. En Afrique Sub-Saharienne, il s'agit de la Guinée, du Ghana, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire qui sont membres du CILSS, et dans lesquels l'AFD finance des projets d'irrigation ; en Asie du Sud Est, du Vietnam, du Laos et de la Birmanie ; au Maghreb, de l'Algérie, et en Méditerranée Centrale et Orientale, de l'Egypte, de la Jordanie et des Territoires Palestiniens.

Dans une moindre mesure, soit parce que les relations y sont anciennes mais actuellement moins intenses ou à l'inverse parce que les activités de l'AFD dans le secteur de l'agriculture irriguée sont juste en train de se construire, les régions et pays suivants seront ciblés par des actions à caractère

plus exploratoire ou visant à contribuer à la connaissance mutuelle entre acteurs de ces régions et membres du COSTEA, il s'agit de l'Amérique Latine (Pérou, Bolivie), de l'Asie Centrale, du Caucase, des Balkans. Enfin, les pays prioritaires du comité interministériel de la coopération internationale et du développement, pas ou peu abordés par les travaux du COSTEA-1, sont également dans le champ du COSTEA-2, il s'agit d'Haïti, et Madagascar.

## 5 Gouvernance du COSTEA

La maîtrise d'ouvrage du COSTEA est de la responsabilité de l'AFEID, selon une convention passée entre l'AFD et l'AFEID qui lui permet de tenir le Secrétariat permanent, d'organiser les moyens d'animation, de fonctionnement interne de production et de valorisation. Le COSTEA est gouverné par deux organes que sont le Comité de pilotage (Copil) et le Conseil Scientifique et Technique (CST).

**Le Comité de pilotage (COPIIL)**, valide les grandes orientations stratégiques, la programmation et le bilan annuel technique et financier du COSTEA. Il se réunit une fois par an et est composé d'acteurs institutionnels, de représentants des maîtrises d'ouvrage et des organisations de la société civile dans les pays bénéficiaires, de bureaux d'études, d'organisations non gouvernementales, de recherche et d'enseignement supérieur choisis pour leur représentativité et complémentarité. Sa composition est fixée de sorte à ne faire siéger que les membres actifs représentés si possible au niveau stratégique, par un seul représentant, dans l'idéal, dans la continuité. Le Copil est présidé par l'AFD.

**Le Conseil Scientifique et Technique (CST)**, est un lieu de débat du COSTEA privilégiant les échanges d'idées et devant prendre des décisions opérationnelles sur l'ensemble des actions du COSTEA. Il se réunit un minimum de 2 fois par an. Il est ouvert à l'ensemble des membres signataires de la charte du COSTEA. Des non-membres du COSTEA pourront être ponctuellement invités au CST par le chef de projet lorsque qu'un intérêt le justifie, mais ceux-ci ne participeront pas aux décisions. Le CST est présidé par l'AFEID.

Pour l'amplification du COSTEA, la mission d'évaluation a recommandé que le COSTEA soit doté d'une équipe renforcée. L'équipe d'animation de la phase 2 du COSTEA comporte donc un chef de projet garant de la cohérence d'ensemble du COSTEA selon les orientations du COPIIL et du CST, une chargée de mission, avec un rôle renforcé de production et de valorisation des connaissances, et une assistante gestionnaire chargée de communication pour la mise en œuvre de l'organisation pratique, les aspects logistiques, et la communication du COSTEA à travers un site internet et la mobilisation d'outils de travail collaboratif.

L'équipe intègre en plus un dispositif de coordination géographique couvrant les trois aires géographiques principales, configuré selon l'agenda des pays, l'intensité et l'historique des relations avec l'AFD, et selon les opportunités de disponibilité de personnes ressources localement en mesure de prendre un rôle vis-à-vis du COSTEA. Ce dispositif est destiné à renforcer le dialogue avec les acteurs du sud, en lien avec les agences AFD et représentations locales des membres, et à mobiliser davantage d'initiatives. Il se compose donc de coordinateurs régionaux, pour l'Asie du Sud Est, l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb/Méditerranée, et de correspondants dans les pays dans lesquels l'AFD a un portefeuille de projets irrigation relativement actif.

L'équipe s'étend aussi à des pilotes d'actions structurantes pluriannuelles, dans l'esprit des pilotes des chantiers du COSTEA-1, en charge de leur formulation et de leur pilotage.

Cette équipe au complet assure en continu la définition, le pilotage, la valorisation, la cohérence, la transversalité et la valorisation des actions du COSTEA ainsi que l'animation du réseau et l'assise et la visibilité du COSTEA en France et dans les pays du Sud.

La mission d'évaluation met l'accent sur l'importance de renforcer la participation des partenaires au COSTEA : d'une part l'extension de l'adhésion des acteurs français, en invitant d'autres structures non membres à participer à des activités ponctuelles puis à éventuellement devenir membre du COSTEA ; d'autre part une plus large et plus intense association des acteurs locaux et nationaux des pays partenaires, dans les processus d'identification, de validation, de mise en œuvre et de valorisation des activités du COSTEA. Pour y contribuer, le COSTEA impliquera également davantage les agences locales de l'AFD et les agents expatriés des structures françaises et internationales membres du comité, qui seront parties prenantes des réseaux d'acteurs que le COSTEA visera à mettre en place ou à intégrer.

## 6 Principes de production du COSTEA

### 6.1 Principes généraux

Les actions de production de connaissance devront toutes comporter un caractère opérationnel et répondre aux besoins des parties prenantes. Ce caractère opérationnel est pris dans une acceptation large, lié à la diversité des métiers des membres du COSTEA, et ce dans la mesure où les actions, bien qu'immatérielles, s'inscrivent dans la perspective du développement. Un équilibre est à rechercher dans la diversification des types d'actions, tel que l'a amorcé le COSTEA entre 2013 et 2017.

**Des activités de production de connaissances et de références**, en coordonnant des actions de plusieurs niveaux : des actions structurantes pluriannuelles, des travaux méthodologiques, des actions exploratoires, et des apports à des opérations en cours. Elles sont, pour la majorité d'entre elles, conduites au bénéfice des trois régions prioritaires du COSTEA (Afrique Sud Saharienne, Asie du Sud Est, Méditerranée), et sur des thématiques répondant aux défis du Cadre Stratégique. Les actions structurantes pluriannuelles mobiliseront la plus grande part du budget relative à ces activités de production de connaissance. Dans une moindre mesure, ces activités pourront concerner des pays et régions dans lesquels émerge une collaboration avec les acteurs français de l'irrigation (Amérique Latine, Balkans, Asie Centrale...) et des thématiques nouvelles sur propositions du COPIL ou du CST.

Les activités de production de connaissances et de références mobilisent divers instruments (expertises, travaux de stagiaires ou de doctorants, ateliers de groupe de travail...), impliquent en premier lieu les membres du COSTEA et les partenaires du Sud, en formant des équipes mixtes de profils complémentaires, et répondent à l'objectif de mieux comprendre et de documenter les problématiques et les dynamiques en cours et d'apporter aux acteurs du secteur, dans la mesure du possible, des solutions ou des éléments de solution, et a minima des référentiels pour alimenter leurs réflexions. L'importance de la participation des acteurs de la recherche, nord et sud, dans ces activités est soulignée du fait du rôle qu'elle tient en appui au développement. Le COSTEA se réserve ainsi l'opportunité de cofinancement de thèses, dès lors que leurs contributions et leur insertion dans les actions portées par le COSTEA font sens et suivent processus de validation classique en CST. La formation de docteurs au sud faisant partie de la construction de capacités sur le long terme, le COSTEA privilégiera les doctorants issus des pays partenaires.

Les apports à des opérations en cours sont du registre de l'accompagnement de projets, de programmes ou d'élaboration de politiques publiques, en cours, en lien très étroits avec l'agenda opérationnel l'AFD ou des pays. Elles peuvent inclure des activités de nature très diverses. La composante Contribution à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel en est l'exemple le plus évident.

**Des activités de valorisation et de partage des savoirs du comité et du réseau** par l'organisation de journées thématiques en France et dans les différents pays, de doctorales de l'irrigation, de formations professionnelles, de visites d'études, de structuration et de synthèse de connaissances sur un sujet particulier ou un pays donné. Ces activités de valorisation et de partage des savoirs du réseau répondent à l'objectif de resserrement des liens entre acteurs de l'irrigation, de métiers divers, Français et internationaux, et de partage d'expériences et de points de vue.

**Des activités de communication et de dissémination des résultats des travaux du COSTEA**, via un site web actif, par la participation des membres au nom du COSTEA à des événements extérieurs et par la publication de documents de diverses natures (synthèses thématiques ou géographiques, articles scientifiques, numéros spéciaux, plate-forme web). Ces activités de communication et de dissémination des résultats des travaux du COSTEA répondent à l'objectif de faire exister le COSTEA en tant qu'initiative originale au service des acteurs des politiques et des projets d'irrigation dans les pays du Sud.

## 6.2 Processus de construction, d'arbitrage, de mise en œuvre, de suivi et de valorisation des actions

**Les actions du COSTEA valorisent la diversité de métiers et d'origines géographiques de ses membres.** Le comité est un moyen de faire émerger et murir collectivement et de donner de l'écho à des réflexions et des actions, que les organismes ne pourraient conduire individuellement, ou du moins le feraient-ils de manière plus circonscrite. Le COSTEA soutient ainsi des actions collectives, faisant intervenir des acteurs de métiers (collèges des membres du COSTEA) et d'origines géographiques diverses, en insistant sur l'implication et la participation des décideurs et acteurs de terrain nationaux et locaux de l'irrigation des pays : agents des administrations centrales et décentralisées, agriculteurs et leurs représentants, acteurs de la société civile, gestionnaires et sociétés d'aménagement et de gestion, offices publics, responsables de filières, autres acteurs économiques.

**Elles mobilisent prioritairement les membres, sans mises en concurrence.** Les membres, signataires de la charte et actifs dans la vie du comité sont en premier lieu impliqués dans les propositions d'actions et dans leur mise en œuvre. Ils sont aussi parties prenantes du processus de décision à travers leur implication dans le CST, organe d'arbitrage des actions, en faisant valoir l'intérêt général, au bénéfice du collectif, au-delà des intérêts corporatistes et individuels. Leur mobilisation dans les actions du COSTEA se fait hors cadre de mise en concurrence, dans un principe de collaboration et de cofinancement, cadré d'une manière globale par des « conventions-cadre de collaboration avec partage des coûts » entre le membre du COSTEA et l'AFEID, et plus spécifiquement, au niveau de chaque action, par un accord spécifique entre le membre du COSTEA et l'AFEID appuyé sur des Termes de Références de l'action en question.

**Les actions du COSTEA permettent d'élargir l'assise du COSTEA au-delà des membres COSTEA.** Qu'elles soient de production de connaissances ou de partage, elles ambitionneront d'élargir le réseau

COSTEA en y associant, en tant que de besoin, de nouveaux partenaires. Ainsi, des acteurs de l'irrigation non membres du COSTEA pourront se relier au COSTEA soit à travers leur implication dans des activités diverses menées par le COSTEA, puis formaliser leur adhésion par la suite, soit par le biais d'actions en partenariats avec le COSTEA.

**Un appel à propositions pourra être utilisé par le Secrétariat du COSTEA**, afin de rendre transparent, inclusif, équitable et régulier le processus de construction et de décision des actions du COSTEA, dans un cadre précis connu de tous, qui favorisera l'installation d'habitudes de travail. Le COPIL pourra, par ce biais, progressivement orienter les travaux pour mieux couvrir les différents défis du cadre thématique ou mieux couvrir une géographie. Les propositions seront transmises par les membres du COSTEA, sous forme de Termes de Références (voir trame en Annexe), à l'échéance de la tenue d'un CST qui les étudiera et arbitrera sur la décision de conduire l'action. Les membres du COSTEA seront aidés dans leurs travaux collaboratifs et le travail du CST facilité, par la mise à disposition d'outils et de moyens notamment informatiques, créant des espaces de travail partagés et ouverts au réseau.

### 6.3 Tableau de bord et indicateurs de suivi du projet

Le Secrétariat du COSTEA tiendra un tableau de bord des actions et activités conduites et (co)-financées par le comité. Le tableau de bord détaillera pour chaque élément (sous actions, agrégées en structurantes le cas échéant), les indications :

- géographique : pays/régions/terrains
- thématique : élément de référence du CS, du chantier
- typologie des systèmes irrigués : type de systèmes concernés
- partenariat : membres et acteurs extérieurs impliqués
- cible : types d'acteurs plus particulièrement visés
- financement
- livrables - valorisation

Le tableau de bord sera mis à jour régulièrement et transmis aux instances du COSTEA, pour permettre aux membres du CST de suivre la trajectoire du COSTEA et aux membres du COPIL de faire le suivi-évaluation continu du projet.

## 7 Budget

Le budget du COSTEA-2 est de 5M€ pour la période 2017-2021. Il se décline en trois composantes décrites dans le tableau ci-dessous. Ce budget ne pré-flèche pas à priori les dépenses sur chacun des types d'activités (production de connaissance, valorisation, communication) afin de garder la souplesse du projet.

La répartition entre types d'activités sera ajustée au fil du temps par les arbitrages du CST, en fonction des besoins prioritaires et de la maturité des dynamiques entre de la production de connaissances, la valorisation et la communication, et les animations des réseaux d'acteurs par le dispositif de coordination géographiques.

La planification des engagements sera discutée en CST, ce qui permettra d'aboutir à une feuille de route pour la période à venir qui sera accompagnée d'un programme prévisionnel des dépenses. L'ensemble sera soumis par voie électronique au comité de pilotage pour approbation, puis à l'avis de non-objection de l'AFD.

Les feuilles de route pourront être complétées en cours d'année pour conserver la capacité réactive du COSTEA.

La rubrique « Contribution à l'Initiative Irrigation au Sahel (2iS) » revêt une dimension particulière car elle fixe un montant conséquent (1,5 millions d'euros) pour des activités concernant spécifiquement les 6 pays de d'Afrique de l'Ouest engagés depuis la Déclaration de Dakar dans la relance des investissements dans le secteur de l'irrigation. Cette contribution du COSTEA à l'Initiative Irrigation au Sahel se fait dans le cadre d'une coordination avec le Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) qui l'opérationnalise, collaboration formalisée par un partenariat entre l'AFEID et le CILSS.

|   | <b>En k€</b> | <b>2017-2021</b> |
|---|--------------|------------------|
| Composante 1 : Appuis aux opérations et aux acteurs             |              | 2,7 M€           |
| Composante 2 : Contribution à l'Initiative Irrigation au Sahel* |              | 1,5 M€           |
| Composante 3 : Gestion du projet                                |              | 0,8 M€           |
| <b>TOTAL</b>  |              | <b>5 M€</b>      |

\* Cette rubrique est conçue dans la perspective d'un financement équilibré des activités COSTEA/PARIIS (financé par la Banque mondiale et coordonné par le CILSS)

## Annexe Termes de références type pour les actions structurantes

Un document modèle sera produit, téléchargeable et transmis à tous les membres du COSTEA. Son sommaire sera le suivant :

- Titre
- Justification de l'action
  - Inscription de l'action dans les défis du cadrage thématique
  - Ciblage géographique
  - Intérêt des membres pour le sujet
- Objectifs de l'action
- Organisation du travail et méthodologie
- Modalités d'exécution
  - Coordination et composition de l'équipe
  - Moyens mobilisés
  - Calendrier